

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
tenue le lundi le 29 janvier 2018 à 19H30 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton
à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3 Salaires 2018.
- 3- Priorité des projets 2018 en voirie.
- 4- Vente du terrain (lot 3 843 105) à Gestion Desmo inc.
- 5- Sûreté du Québec (appui à la Ville de Saint-Pie).
- 6- Période de questions.
- 7- Levée de l'assemblée.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié dans les délais prescrits par la Loi.

Révocation et/ou adoption de l'ordre du jour

Résolution 30-01-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que soumis et de rajouter les items suivants :

Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2018-141 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des élus et abrogeant le règlement 2016-121;

Dépôt du projet de règlement 2018-141 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des élus.

Salaires 2018

Résolution 31-01-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'établir les salaires pour l'année financière 2018 comme suit :

Membre du conseil municipal, directeur général et secrétaire-trésorier, employés de bureau, directeur des travaux publics, membre de la brigade du service contre les incendies et premiers répondants, concierge: 2% d'augmentation salariale;

Monsieur Patrick Dolbec : 2\$ d'augmentation de l'heure;

Madame Sabrina Rainville : 0.75\$ d'augmentation de l'heure. Madame Rainville devra effectuer 1400 heures durant l'année 2018 et devra gérer son temps. Aucune heure supplémentaire ne sera rémunérée ou accumulée.

Priorité des projets 2018 en voirie

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains soumet une liste de travaux que le conseil municipal a élaboré en 2017;

Considérant que l'ingénieur, monsieur Bouvier, veut connaître la priorité;

Résolution 32-01-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Sophie Côté résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains que le dossier IE-54065-121 (réfection du ponceau du Village) est la priorité pour l'année 2018.

Vente du terrain (lot 3 843 105) à Gestion Desmo inc.

Considérant que le ministère de la Famille a approuvé les plans, budget, etc... du CPE MAFAMIGARDE pour l'implantation d'un CPE sur le lot 3 843 105 du cadastre du Québec sis sur la Première Avenue, propriété de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il y a eu entente entre le CPE MAFAMIGARDE, le promoteur Gestion Desmo inc. et la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant que le promoteur prévoit débiter les travaux de construction pour un CPE cet hiver;

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a acheté ce lot de la compagnie Olymel pour la somme de 18,500\$;

Considérant qu'il y a eu entente, à prime abord, avec le CPE FAMIGARDE que l'argent de la vente du lot 3 843 105 du cadastre du Québec serait versé au dit CPE conformément à l'article 7 du Code municipal;

Résolution 33-01-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De vendre le lot 3 843 105 du cadastre du Québec à Gestion Demos inc. pour la somme de 18,500\$;

- De remettre le montant de la vente au CPE MAFAMIGARDE, soit la somme de 18,500\$ étant notre participation financière au projet de la garderie;
- D'autoriser le maire monsieur Daniel Paquette et le directeur général, monsieur Robert Leclerc, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le contrat à intervenir relativement à cette transaction.

Sûreté du Québec (appui à la Ville de Saint-Pie)

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de la Sécurité publique n'ont pu fournir, au moment opportun, le montant de la contribution financière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et de bien d'autres municipalités;

Considérant que la Ville de Saint-Pie a adopté une résolution portant le numéro 27-01-2018 relativement au retard de l'information concernant la contribution financière de la Ville pour la Sûreté du Québec ainsi que la hausse de cette contribution qui augmente d'année en année;

Considérant que les municipalités locales subissent les décisions du gouvernement en ce qui a trait au financement de la Sûreté du Québec;

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton appuie la démarche de la Ville de Saint-Pie auprès des instances gouvernementales;

Résolution 34-01-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'appuyer la résolution 27-01-2018 de la Ville de Saint-Pie;
- De demander au gouvernement du Québec de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;
- De faire parvenir copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux et au député de Johnson monsieur André Lamontagne.

Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2018-141 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des élus et abrogeant le règlement 2016-121

Monsieur Luc Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2018-141 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des élus et abrogeant le règlement 2016-121.

Dépôt du projet de règlement 2018-141 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des élus

Monsieur Rémi Tétreault dépose le projet de règlement 2018-141 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des élus et abrogeant le règlement 2016-121.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 35-01-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H10.

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 29 janvier 2018.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.